

Image not found or type unknown



Sci-siège social-quote-part loyerà la gérante

Par **mifami**, le **11/09/2009** à **14:03**

Bonjour,rnrnNOUS ENVISAGEONS DE TRANSFERER le siège social de notre SCI à mon domicile. Je suis la gérante et effectue la comptabilité et tout ce qui se rapporte à la SCI à mon domicile. Je suis locataire (j'ai l'accord du propriétaire pour y mettre le siège social), la SCI peut-elle me verser une quote-part de mon loyer et si oui y a-t-il un pourcentage à ne pas dépasser ?rnrnMerci de me répondre